ABONNEMENT

Saumur

Up an. 25 fr. Trois mois. 7 Postc Un an. 30 fr. POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

on s'abonne

Trois mois.

A SAUMUR Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste et chez tous les libraires

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduc-

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20

RÉSERVES SONT FAITES

Réclames, — Faits divers, —

tion, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 26 JUILLET

Élections du 28 juillet 1889

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de SAUMUR Sud

M. LE D' BESNARD,

Vice-président de la Société des médecins de Maine-et-Loire.

Canton de Saumur Nord-Ouest

M. THOREAU,

Ancien président du Tribunal de commerce de Saumur.

Canton de Doué

M. BINEAU,

Maire de Doué, conseiller sortant.

Canton de Gennes

M. GRIGNON,

Maire de Louerre, conseiller sortant.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est

M. Louis RICHARD, Avocat, ancien magistrat, docteur en droit.

Canton de Montreuil-Bellay

M. COUSCHER.

Ancien président, conseiller sortant.

Canton de Vihiers

M. LE Vte G. DE LA SELLE Président du Conseil d'arrondisssement de Saumur, conseiller sortant.

M. LE D' H. GODARD

Maire de Tigné, conseiller sortant.

LES ELECTIONS DU 28 JUILLET

Le gouvernement attend avec inquiétude le résultat des élections du 28 juillet avant de fixer la date des élections législatives.

Les républicains occupent les deux tiers des sièges des conseillers généraux sortants. Parmi ces conseillers élus en 1883, il y a une majorité d'opportunistes.

A cette époque, ils étaient très puissants sous la direction de M. Jules Ferry. Toutes les forces des républicains coalisés étaient unies dans un effort commun.

Aujourd'hui, les opportunistes partagent l'impopularité de leur chef. Ils portent avec lui la responsabilité de la dilapidation des finances de l'État et des finances départementales, de l'accroissement des impôts, de la multiplication des centimes additionnels, des

emprunts si lourds qui grèvent les budgets des départements.

Les électeurs, qui paient comme contribuables ces ruineuses folies, sont à bout de patience. Ils ont hâte de se débarrasser de ces mandataires infidèles, incapables, prodigues de l'argent des autres.

La majorité des électeurs qui avait accepté, faute de mieux, l'essai de la République, n'a jamais eu d'attachement pour cette forme impersonnelle de gouvernement perpétuellement agitée, perpétuellement provisoire.

La République ne leur a rien donné de ce qu'elle avait promis. Elle leur a enlevé des biens positifs auxquels ils tiennent par dessus tout: leur argent d'abord, puis leur liberté dans l'administration de leurs affaires locales. On leur a imposé comme obligatoires les dépenses les plus exagérées pour la construction et l'entretien d'écoles dont ils ne pouvaient plus choisir les maîtres. Les électeurs ruraux, les plus nombreux, ont supporté les impôts les plus lourds; on n'a rien fait pour eux. Les ouvriers des villes ont vu les députés qu'ils avaient élus s'enrichir dans des affaires véreuses, scandaleuses, comme celles de Wilson, de Constans, de Thévenet, de Rouvier.

Les électeurs sont mécontents, irrités, indignés. Les uns voteront pour Boulanger; les autres voteront pour les candidats conservateurs dont l'honorabilité, la parfaite honnêteté leur inspirent confiance. A bas les opportunistes l c'est le cri des électeurs.

Le mouvement est irrésistible Tous les efforts de la candidature officielle seront impuissants à l'arrêter. Tout fait espérer que les élections du 28 juillet seront caractérisées par les nombreux échecs des opportunistes.

Nous ne savons quel' sera le résultat d'ensemble des scrutins qui vont avoir lieu. Si le parti républicain n'y subissait point de pertes, nous verrions là simplement une preuve que le pays réserve son effort pour les élections générales et nous nous souviendrions qu'un régime ne peut rester stationnaire, en ce sens que lorsqu'il n'avance pas, il recule. Si au contraire, comme nous l'espérons, les conservateurs sont en progrès, ce sera comme un glas prémonitoire d'un régime arrivé au terme de son existence.

Électeurs, allons aux élections du 28 juillet avec une pleine confiance. Pas d'abstentions! Soutenons énergiquement nos candidats, et surveillons les scrutins!

Les budgets des communes

Le budget de l'Etat n'est pas le seul à régler. Deux autres budgets pèsent encore sur le contribuable : celui des départements et celui des communes, de telle sorte que chaque citoyen français doit verser dans trois caisses, et quand il a ainsi donné le meilleur de son revenu, souvent de son capital, il lui faut pourvoir à un quatrième budget, celui du foyer domestique, devenu, lui aussi, plus lourd que jamais.

Les budgets départementaux et communaux ont reçu le contre-coup de la politique de gaspillage inaugurée par les républicains. On peut les estimer tous deux à UN MILLIARD. La ville de Paris, elle seule, dépasse la somme de 25 millions, et sa dette est de 2 milliards.

La dette des villes et communes, qui en 1870 n'excédait pas 760 millions, atteint aujourd'hui UN MILLIARD NEUF CENT VINGT MILLIONS.

L'Etat lenr a donné l'exemple; elles marchent hardiment sur ses traces, au moyen de l'emprunt et de ces fameux centimes additionnels, qui viennent se greffer sur les contributions, à tel point qu'au lieu de constituer l'accessoire, ils en constituent le principal. Ainsi, au budget de l'Etat pour 1888, l'impôt foncier figure pour 483 millions, et les centimes additionnels pour CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS.

D'un tableau comparatif publié par le ministère des Finances, il résulte que le nombre des centimes additionnels, qui était, en 1876, de 1,712,838 centimes pour toutes les communes, a, depuis, augmenté dans des proportions effrayantes. Il s'élève en 1889 à 1,938,216, représentant une augmentation de TRENTE-QUATRE MILLIONS.

En 1876, la moyenne des centimes communaux était de 48 pour toute la France. Elle atteint aujourd'hui 54 centimes. Dans certains départements, elle monte jusqu'à 160 centi-

En 1878, on comptait 5,537 communes payant moins de 15 centimes, et seulement 3,117 communes payant plus de 100 centimes En 4888, on ne trouve plus que 2,723 communes payant moins de 15 centimes; 7,915 sont imposées de 45 à 30; 9,598 de 31 à 50; 10,650 de 51 à 100, et 4,078 au-dessus de 100

Qui est responsable de ces prodigalités? Certainement, pour une bonne part, les municipalités républicaines; mais aussi le Gouvernement, qui, pour dégager d'autant le budget de l'Etat en faillite, rejette sur les départements et les communes toutes les dépenses générales qu'il peut. Les communes ne sont plus maîtresses chez elles; ainsi des 828 millions que coûte la laïcité, les communes sont obligées de payer la moitié. En effet, depuis la loi du 20 mars 1883, c'est l'administration qui désigne les écoles qu'il lui plaît de faire construire, et les Conseils municipaux sont obligés d'obéir. Si la République dure, les communes seront condamnées à la ruine obligatoire.

Arrivons maintenant aux procédés de gestion des conservateurs et des républicains. En faisant trois catégories de départements : les départements où la majorité est conservatrice, ceux où elle est divisée à peu près exactement, et ceux où elle républicaine, nous trouvons que les départements conservateurs paient 36 centimes, les départements mixtes 41 centimes et les départements républicains 60 cen-

Aux électeurs de voir s'ils ont intérêt à nommer des républicains, qui leur coûtent deux fois plus cher!

LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

Le secrétariat général des Droites communique à la presse la note suivante:

« Plusieurs personnes semblent croire que la loi sur les candidatures multiples, votée dernièrement, est applicable aux élections du Conseil général.

- » Elles se demandent si les candidats à ces élections doivent faire des déclarations écrites à l'administration.
- » En aucune façon.
- » Il est, à l'heure actuelle, parfaitement établi que la loi votée par la Chambre, le 43 juillet dernier, ne vise que les élections législatives, bien que le mot législative ne figure pas dans le texte même de la loi.
- » Par conséquent, toutes les menaces que l'administration pourrait faire sont et doivent demeurer sans effet. »

DONT ACTE

Le Nouvelliste de Lyon publie une lettre de M. Turquet, dont on connaît suffisamment les prémisses politiques. Nous croyons devoir en détacher ce passage, à titre de document à

« Voyez-vous, je suis un vieux républicain, mais je suis surtout un libéral; aussi m'accommoderais-je fort bien d'une monarchie comme celle de l'Angleterre ou de la Belgique, où, sous une reine ou sous un roi, règne avant tout la liberté.

» Et c'est la liberté que nous voulons donner à la France. »

Dont acte.

LE MINISTÈRE A LA MESSE

Le conseil des ministres qui devait avoir lieu hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot, a été remis à quatre heures et demie du soir.

Tous les ministres et les membres du corps diplomatique ont assisté à midi à la messe d'actions de grâces, célébrée à l'église Saint-Augustin, en l'honneur de l'empereur du Brésil qui a échappé heureusement à l'attentat dirigé

M. Constans a fait exception, il a jugé utile de se rendre à cette même heure à Petit-Bourg, pour visiter l'usine Decauville.

Il était de retour le soir à 4 heures 1/2 pour la réunion ministérielle.

UN COUP DE CONSTANS

Sous ce titre, on lit dans la Presse:

« Nous savons de source certaine que lundi soir, 22 juillet, par le train quittant la gare du Nord à 8 heures 45, la direction de la Sûreté générale a fait partir pour Londres six agents chargés d'une mission confidentielle.

» Nous pouvons dire de quelle nature est

» Les six inspecteurs de police sont chargés de surveiller et surtout de filer nuit et jour le général Boulanger, et de préparer contre sa personne quelque mauvais coup qui débarrasse le gouvernement de l'homme qui le gêne

» Le général Boulanger étant très imprudent, on espère pouvoir facilement réussir.

» Mais M. Constans en sera encore pour ses frais, car le général et tous ses amis étaient avertis avant même l'arrivée des agents du ministère, et les six bandits sont, à leur tour, étroitement surveillés. »

PLÉBISCITE BOULANGER

La France nous donne la liste de 27 nouveaux cantons, dans lesquels M. Boulanger pose sa candidature. Avec les 20 que nous avons signalés, cela fait 47 cantons, où la candidature de protestation est posée.

Voici, à titre de document, la liste d'aujour-

(Aisne) Soissons et Neuilly-Saint-Front; Cannes; Milhau; (Calvados) Aulnay et Pont-l'Évêque ; (Charente-Inférieure) Ars, nord ; (Corrèze) Treignac, Donzenac et Argentat; (Corse) Saint-Laurent; (Gard) Roquemaure; (Indre) Buzançais et Issoudun; (Haute-Marne) Langres et Pranthoys; Nancy, ouest; (Morbihan) Pontscorff et 2e canton de Lorient; (Nièvre) Pouguesles-Eaux; (Oise) Songeons; (Pas-de-Calais) Lens; (Haute-Garonne) Barbazan; (Basses-Pyrénées) Garlin, Rivesaltes; (Deux-Sèvres) Thouars. Cela fait 47 cantons dans 33 départements. Dans le canton de Barbazan (Haute-Garonne), M. Boulanger se présente contre M. Adrien Hébrard, sénateur, directeur du Temps.

La candidature Boulanger est actuellement posée dans 74 cantons répartis dans 42 dépar-

ETRANGER

SUISSE. - Une dépêche de Berne dit que le gouvernement allemand vient de dénoncer le traité d'établissement du 27 avril 1876.

Aux termes de ce traité, tous les Allemands qui veulent séjourner ou s'établir en Suisse, doivent être munis, outre les papiers de légitimation, du certificat de bonnes mœurs délivré par la police allemande.

Il est à remarquer que ce traité avait été conclu pour neuf ans et devait échoir le 34 décembre 4886. Dès lors, il a subsisté par tacite reconduction, aux termes de l'alinéa 3 de l'article 2 ainsi conçu:

« Dans le cas où douze mois avant la fin de ladite période (31 décembre 1886), aucune des deux parties contractantes n'aurait notifié son intention de faire cesser les effets du traité, il demeurera obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des parties contractantes l'aura dénoncé. »

Il résulte donc que malgré la dénonciation du traité, celui-ci doit rester en vigueur jusqu'au 20 juillet 4890.

BOURSE DE PARIS

Du 25 Juillet 1889 86 85 3 0/0 amortissable.... 104 77

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

CONSEIL GÉNÉRAL

Canton de Saumur Sud. -- Candidat : M. le D' BESNARD. — Vote à la Mairie.

Canton de Saumur Nord-Ouest. — Candidat: M. THOREAU. - Vote à l'école de garcons, rue du Roi-René.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Saumur Nord-Est. — Candidat: M. Louis RICHARD. - Vote à l'école maternelle, rue de la Croix-Verte.

Le scrutin sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Nous reproduisons la circulaire que M. le Dr BESNARD, candidat au Conseil général, adresse aux électeurs du canton Sud de Sau-

« Chers Concitovens,

» Je me présente à vos suffrages, cédant aux sollicitations d'un grand nombre d'électeurs qui m'ont spontanément désigné comme candidat au Conseil général.

» Vous savez qui je suis : mes opinions libérales sont connues. Depuis trente ans que je vis au milieu de vous, vous avez pu juger mes paroles et mes actes.

» Si vous m'honorez de vos suffrages, j'apporterai dans l'exercice du mandat que vous m'aurez confié la modération et l'indépendance qui ont toujours été ma règle de conduite.

» Ennemi des violences et des discussions stériles, hostile aux monopoles, aux persécutions et aux ntopies, je serai tout aux affaires et je défendrai vos intérêts sans parti-pris, sans passion, sans faiblesse.

» Répartir les impôts selon les lois de l'équité, multiplier et améliorer les voies de communication, adoucir les souffrances de l'agriculture en aidant ses progrès et favorisant les transactions commerciales, réprimer le vagabondage et les fraudes, maintenir entre nous tous l'union et la concorde par des relations de mutuelle bienveillance, tel sera le but constant de mes efforts.

» Dr BESNARD, » Vice-président de la Société des Médecins de Maine-et-Loire. »

LES ÉLECTIONS DU 28 JUILLET

La France entière attend avec une légitime impatience le résultat des élections départementales du 28 juillet. Il semble que cette date

soit pour elle le point de départ de son affranchissement. C'est la convalescence précédant de quelques semaines la guérison absolue. Son attente ne sera pas trompée; les plus optimistes, ceux qui fermaient le plus obtinément les yeux sur les scandales quotidiens de la République, commencent à être épouvantés des progrès effrayants du mal et demandent à revenir sur leurs pas. Ils n'auraient pas voulu pousser aussi loin l'essai de la puissance corruptrice du régime qui semblait résumer leurs aspirations et qui a fait une si grande faillite à sa clientèle.

Aujourd'hui la débâcle est complète : l'honneur de la France, son prestige, sa fortune, son industrie, sa liberté, sa tranquillité ne peuvent plus être à la merci des hommes néfastes que l'erreur du plus grand nombre avait mis à la tête de nos affaires et qui n'ont guère songé, hélas! qu'à leurs affaires personnelles.

Les finances gaspillées de la plus déplorable façon, l'armée anéantie par cette fatale loi qui est comme le testament des banqueroutiers politiques qui viennent de mettre un terme à leur honteuse gérance ; la marine annihilée par les inepties fantaisistes de gabiers présomptueux élevés au ministère par le jeu de combinaisons inavouables; l'industrie nationale sacrifiée, les ministères occupés par des....., tout cet assemblage de monstruosités flagrantes, de trahisons avérées, ont mis notre belle France à deux doigts de sa perte et découragé les plus opiniâtres résistances.

Le moment est favorable pour arrêter les progrès de la gangrène républicaine, mais il faut pour cela que l'énergie des conservateurs se réveille. Nous sommes à la veillée des armes. Que chacun se prépare au combat en élevant son cœur à la hauteur de la mission régénératrice dont le parti conservateur a la glorieuse charge.

Le combat du 28 nous préparera victorieument à la grande bataille législative. Conservateurs, à vos pièces! Vous avez pour la lutte des chess de file dont le cri de guerre est : Dieu et Patrie. Ralliez-vous autour de leur drapeau; serrez les rangs autour d'eux; qu'il n'y ait pas une défaillance à regretter, une seule trahison à flétrir. La victoire est à ce prix ; elle

est certaine si vous faites tous votre devoir. Le parti conservateur sera donc heureux et fier de donner la totalité de ses suffrages à l'honorable docteur BESNARD.

Avis aux électeurs PAS D'IMPÔTS NOUVEAUX

Nos députés ont pris, dans leurs divers programmes électoraux, l'engagement de n'établir aucune charge nouvelle, de ne voter aucun impôt nouveau.

Voici cependant que la Chambre des députés vient d'adopter une disposition ainsi conçue:

« A partir du 1er janvier 1890, il sera perçu

8 centimes additionnels généraux portant sur les quatre contributions directes et dont le produit sera inscrit au budget de l'État. »

En d'autres termes, le montant du principal des impôts directs sera augmenté de 8 0/0.

Avis aux contribuables, et que les électeurs de Maine-et-Loire s'en souviennent dimanche.

Nous recevons la lettre suivante d'un habitant de Baugé:

« Monsieur le Rédacteur,

» J'ai lu vos deux articles intitulés : « Combier contre Benoist ».

» A vous dire vrai, j'ai été stupéfait d'apprendre que M. Combier songeait à poser sa candidature dans le Baugeois. Il faut vraiment que M. Combier croie les habitants du Baugeois bien naïfs, pour espérer avoir leurs suffrages. Ils se demandent tous, et avec raison, ce que M. le Maire de Saumur vient faire chez eux.

» Si M. Combier veut être conseiller général ou député, qu'il se présente à Saumur ; là, chacun peut le voir, le connaître, l'apprécier, et par conséquent lui donner sa confiance. Mais il paraît que M. Combier a essayé, et que cela n'a pas réussi; il paraît que dans l'arrondissement de Saumur, comme ailleurs, on a trouvé les opinions de M. Combier trop accentuées sur le mariage civil, sur les enterrements civils, sur les interdictions de processions, etc., etc., et finalement personne, ou à peu près personne, n'a voté pour lui.

» Il se rejette alors sur le Baugeois, Eh bien! je l'engage à tenter l'épreuve; il verra si l'arrondissement de Baugé veut donner sa confiance aux hommes nouveaux dont il parle. Les habitants du Baugeois ont du bon sens; ils font baptiser leurs enfants, les enterrements civils sont inconnus parmi eux; ils entendent garder leur liberté; ils ont surtout en horreur la franc-maçonnerie.

» Que M. Combier ose se présenter, et je lui prédis la plus jolie veste qu'il ait encore endossée.

» Nous ne connaissons guère M. Combier chez nous, mais nous savons qu'il est intolérant, que dernièrement encore il a refusé de faire droit aux pétitions de plus de quatre mille de ses administrés qui demandaient le rétablissement des processions de la Fête-Dieu. C'en est plus qu'il ne faut pour lui refuser notre confiance, et pour le prier poliment de rester à faire son précieux élixir.

» Un Baugeois. »

INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté, sont nommés officiers de l'instruction publique:

M. Danloux (Joseph-Alfred), général de brigade, commandant l'École d'application de Saumur; officier de la Légion d'honneur.

M. Prax (Pierre-Léon), colonel, commandant

le Prytanée militaire de La Flèche.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par Léon LECONTE

PREMIÈRE PARTIE

III. — LA CHASSE (Suite)

Après les salutations d'usage, échangées rapidement, M. Saint-Hélier invita les deux magistrats et les gendarmes à le suivre jusqu'au lieu où le cadavre était étendu, ce qu'ils s'empressèrent de faire.

- Voyons voir l'dit le père Cauchat, en prenant une prise et en renislant bruyamment.

Un type assez vulgaire que ce maire de village, avec sa figure en boule, ses yeux bouffis à la prunelle injectée de sang et à l'iris d'un bleu pâle et comme déteint. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, passablement obèse, au corps tout en chair supporté par deux jambes trop courtes, ce qui, lorsqu'il marchait, lui donnait un aspect singulier. Pour signes particuliers, il aimait assez à lever le coude et était grand éleveur de montons.

M. Odiève, le juge de paix, était le contraste vivant du père Cauchat Son front, haut et à peine ridé, s'encadrait de cheveux grisonnants, soigneusement peignés et lustrés, s'enroulant gracieusement en accroche-cœur au-dessus de chaque oreille. Son teint était d'un blanc mat, un peu jaune comme le vieil ivoire. Son visage, où l'émotion semblait n'avoir aucune prise, paraissait toujours fraîchement rasé.

Il avait les lèvres minces, couleur de sang, le nez pincé, le menton légèrement proéminent, les pommettes saillantes, les oreilles petites et aplaties, des yeux noirs, scrutateurs, pas trop grands, ne se fermant jamais, inquiétants. De taille moyenne, mais droite et ferme malgré la soixantaine, il était plutôt maigre que gras, avec des mains osseuses, sillonnées de grosses veines, et des pieds un peu trop longs. Vêtu de noir de la tête aux pieds, il était coiffé habituellement d'une casquette de drap garnie, tout autour, d'une large bande de fourrure pouvant se rabattre sur les oreilles. Un geste familier de M. Odiève consistait à poser, vingt fois par heure, surtout lorsqu'il avait à réfléchir, son index entre sa lèvre inférieure et son menton. Quoique sa vue fiit bonne, il portait des lunettes.

On était arrivé près du corps. Les dernières lueurs du jour permettaient d'y voir encore suffisamment.

Le père Cauchat allait et venait entre les arbres, gesticulant, soufflant, lançant par ci par là quelque phrase insignifiante, se donnant de l'importance.

Le juge de paix se taisait, examinant le cadavre et les lieux environnants. Il avait relevé ses lunettes sur son front, pour mieux voir. Par intervalles, il se prenait le menton, méditant. A un certain moment, il fit signe à Callois de s'approcher, et se tournant vers M. Saint-Hélier, il adressa deux ou trois courtes questions au garde et à ce dernier. Les assistants n'entendaient rien et ne purent que distinguer les gestes des trois interlocuteurs qui, de leur bras tendu, désignaient tantôt la droite, tantôt la gauche de l'endroit où ils se trouvaient, c'est-à-dire le nord-est et le sud-ouest.

Précisément alors, René Pierson venait d'aborder le père Cauchat qui écoutait gravement, les mains derrière le dos, les communications que le chasseur lui adressait à voix basse. De temps à autre, le gros maire inclinait la tête en avant, puis la relevait, semblant approuver.

- Le médecin?... disait M. Odève à M. Saint-Hélier.

- Il n'était pas chez lui. Sans doute il n'est

Au reste, il est prévenu, il sera ce soir au château avec le juge.

— Tout est pour le mieux, répliqua vivement le juge de paix. Maintenant, reprit-il en dirigeant sur les spectateurs un regard circulaire, il s'agirait de transporter le corps.

Le piqueur, le garde-chasse et Paul improviserent, au moyen de branchages et en quelques minutes, une espèce de civière sur laquelle le cadavre fut déposé.

Après quoi l'on se mit en marche vers la

Plusieurs des invités voulurent prêter leur aide aux porteurs ou les relayer pendant le trajet du bois au château.

Le père Cauchat avait repris sa place dans la voiture, à côté du juge de paix, et lui parlait avec animation. M. Odiève continuait de se taire ou parsois répondait par quelque monosyllabe et d'un air distrait.

Arrivé au château, il ne quitta pas sa mine impassible. Seulement, lorsqu'il fut sûr de n'être pas examiné, il observa Paul Aubierge MÉDAILLE D'HONNEUR

Par décision présidentielle du 18 juillet 1889, rendue sur la proposition du ministre de la guerre, des médailles d'honneur, en argent, ont été décernées à divers employés et ouvriers parmi lesquels nous remar quons:

M. Rivière (Pierre-Achille), commis d'administration principal à l'École d'application de cavalerie. M. Rivière, employé depuis 32 ans à l'École, a toujours sait preuve d'un zèle et d'un dévouement exemplaires. Il compte en plus 6 ans de services militaires.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Dubedont, surnuméraire actif de la Gironde, est nommé commis à Saumur, en remplacement de M. Augé, nommé en la même qualité à Aubervilliers (Seine).

L'Union Saumuroise Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Le concours de tir continuera au stand de l'École de cavalerie le dimanche 28 courant, de 4 heure à 3 heures de l'après-midi.

ÉCOLE SPÉCIALE MILITAIRE

Dans la liste des candidats admis à subir les épreuves orales de l'École spéciale militaire pour 1889, nous relevons les noms suivants qui appartiennent à l'Anjou:

MM. Jacques-Marie-Gabriel Boreau de Roincé; Henri-Jean-Marie-Joseph-Auguste de la Bourdonnaye; Joseph-Benjamin Cesbron; René-Maximin-Joseph Cesbron-Lavau; Henri-Alexandre-Léon Cesbron-Lavau; Louis-Marie de Chavigné; Robert-Louis Potiron de Boisfleury; Louis de Gonzague-Marie-Alphonse Roullet de la Bouillerie; Dominique-Marie-Félix Lizée.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer.

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 3 août, à 8 heures 47 du soir. Ce train prendra des voyageurs au départ de

Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement. Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baute, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR: De Tours à Angers exclu: 2º classe, 9 fr.; 3º classe, 6 fr.

D'Angers inclus à Aucenis inclus : 2° classe, 6 fr.; 3° classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 4 août, à 8 heures 30 du soir, pour arriver à Tours le lundi, à 4 heures 55 du

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser le vendredi soir 2 août.

LE CORNAC DE M. WILSON Le gendre de l'ex-austère Grévy fait actuellement ses tournées électorales dans le département d'Indre-et-Loire.

Sait-on par qui il se fait accompagner? Par le mari de la femme Limouzin!

M. Wilson n'est point ingrat ni le ménage Limouzin non plus. Entre eux et lui, c'est un lien indissoluble.

LES ÉLECTIONS DANS L'ILLE-ET-VILAINE

On a de très honnes nouvelles sur les élections dans le département d'Ille-et-Vilaine, où la majorité au Conseil général reviendra aux conservateurs.

Martin-Feuillée, ancien ministre, néfaste président du Conseil général, abandonne la lutte, ainsi que M. Hovius, député.

Sur 22 cantons qui doivent élire des conseillers généraux, les républicains sont réduits à disputer 5 circonscriptions.

Cet écrasement des républicains dans l'Illeet-Vilaine, aux élections départementales, est de bon augure pour les élections législatives.

Avis mortuaire

Les amis et connaissances de la famille Véron qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi funèbre de M. VÉRON, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira à la maison mortuaire, rue Dacier, demain samedi 27 juillet, à 5 heures du soir.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 juillet 1889. L'amélioration s'accentue sur nos rentes. Le 3 0/0 monte à 83.85 ; le 4 1/2 0/0 à 104.85. Le Crédit Foncier a donné lieu à de nombreux achats et s'est élevé à 1,252.50.

La Société Générale cote 453.75; la Banque d'Escompte 503.75; la Banque de Paris et des

Pays-Bas 712.50.

L'émission de Panama, qui a lieu le 27 juil-let, en vertu de la loi votée il y a huit jours par le Parlement, offre aux souscripteurs une lo-terie et une tontine à la fois: une loterie par les lots; une tontine, par la mise en commun de rentes françaises et de valeurs garanties par l'Etat, déposées au Crédit Foncier conformément à la loi du 45 juillet 1889, rentes et va-leurs qui assurent non seulement le paiement des lots, mais le remboursement à 400 francs de tous les titres qui ne sont émis qu'à 105 fr. Six fois par an, il y a des tirages avec des lots à 500,000 fr., 250,000 fr., 100,000 fr., 10,000 fr., 5,000 fr. et 4,000 fr. Tous les numéros sortis gagnent, et le pis aller, c'est de ne toucher pour 103 francs que le remboursement à 400 francs. Comme on le voit, il n'y a jamais eu de loterie plus avantageuse que celle-là. Que les souscripteurs de Panama fassent donc un dernier effort, soit dans le but de l'achèvement de l'œuvre dans laquelle ils ont eu foi, soit pour reconquérir leurs capitaux perdus.

La Tour Eissel se négocie à 848.75. L'obligations des chemins de fer Argentins est très demandée à 444.50.

Les obligations des chemins de fer Economiques se tiennent à 376.

EXPOSITION UNIVERSELLE Bons de Séjour a Paris

Logement & nourriture. Restaurants & hôtels de 1° ordre

1re classe : par jour, 20 fr. 2e classe:

Parmi les restaurants de 1r classe, se trouvent Brébant et restaurant Alsace-Lorraine au 1er étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 357,894 Obligations à lots DE LA COMPAGNIE DE PANAMA REMBOURSABLE PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS

dans un délai maximum de 99 ans, à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Oblig. créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat.

Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la Cie dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889. ELLES DONNENT DROIT A TOUS LES TIRAGES, Y COMPRIS CELUI DU 16 AOÛT 1889.

PRIX D'ÉMISSION: 105 fr., savoir: 20 f. en souscrivant; 85 f. à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le remboursement à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt, dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Gou-vernement français, conformément à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société Civile constituée entre les obligataires eux-mêmes. La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2º para-graphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889,

ainsi conçu:

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pourront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lets et de sombeursement du service. des lots et de remboursement du capital. »

> TABLEAU DES LOTS Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots

Du 16 aoùt 1913 jusqu'à complet amortisse-

4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble 2,200,000 fr., dont 2 lots de 500,000 fr., et 2 lots

La Société Civile, d'après les déclarations du li quidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'emploi d'une somme de 90,293,202 fr. 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émis-

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caisses du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'Actions ou d'Obligations de a Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 titres, sur les 357,894 compris dans la présente émission Voir le Prospectus).

On souscrit: Samedi 27 Juillet 1889 Et dès à présent par correspondance A Paris:

A la Cie de Panama, en liq., 46, rue Caumartin; Au Crédit Industriel et Commercial: A la Société de Dépôts et de Comptes courants ;

A la Société Générale, 54, rue de Provence; A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vanta-

dour ; A la Banque Internationale de Paris, rue Saint-Georges;

A la Banque Transatlantique, 6, rue Auber; A la Banque Parisienne, 7, rue Chauchat;

Dans leurs Rur. de quart., Agences en Prov. et à l'Etr. et Corresp. en France et à l'Etr. Répartition proportionnelle aux souscriptions non

privilégiées. La cote officielle sera demandée.

GRANDE ENTREPRISE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRE-NEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mêtre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M AVENIER.

4, rue du Caire, Paris, et surtout son nouveau savon No 88 Pompadour sux fleurs fraîches. Nous déclarons que jamais on n's produit plus beau, plus fin et de meilleur goût, Nous engageons nos lecteurs comm reants a siler voir la brillante collection de la salter voir la brillante collection de la sur denta parte de la company d

EPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrès 1.50 le litre. Montpellier, 47 — 4.75 le litre. Armagnac, 50 — . . . 2 » le litre. Verre compris.

> Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomae sont radicalement guéries par le Sirop Laroze D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacles

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

d'un coup d'œil investigateur...

Cela dura une seconde à peine. Puis il reprit son air froid et indifférent pour adresser aux gendarmes quelques notes rapides.

Le corps de Danelin fut déposé sur un lit dans une salle du rez-de-chaussée. René Pierson et un de ses amis demandèrent à le veiller.

En attendant la visite du juge d'instruction et du docteur Gérard, chez qui M. Saint-Hélier venait d'envoyer pour la seconde fois, ce dernier invita le juge de paix et le maire d'Ingleville à se reposer un instant dans son cabinet, où il sit porter des rafraichissements et des

- Nous allions nous y inviter nous-même, eh! eh! dit le père Cauchat avec un petit rire qu'il voulait rendre malin et en aspirant une prise énorme.

M. Saint-Hélier installa ses hôtes dans de bons fautenils, et ne s'assit lui-même qu'après s'être assuré que personne ne pouvait écouter du dehors, et que les doubles portes du cabinet étaient parfaitement closes.

Maintenant, dit-il au juge de paix, maintenant, messieurs, — il se tourna vers le père Cauchal, — disposez de moi : je suis tout à

Le maire d'Ingleville, les mains jointes appuyées sur son ventre, faisait tourner ses pouces et se renversait dans le fauteuil... Il ouvrit le feu.

- Je vas vous dire, commença-t-il en lançant une œillade à M. Saint-Hélier, je vas vous dire; il paraît... qu'on a prononcé... aujourd'hui... à la Saulaye... et ailleurs, des paroles... hum! des choses compromettantes! Et...

Le juge de paix, d'un geste amical, imposa silence au père Cauchat. Se tournant alors vers M. Saint-Hélier, et après une courte hésitation:

- Je ne vous demanderai pas votre opinion sur l'accident, monsieur, dit-il doucement, tandis que son regard aigu comme un stylet, semblait vouloir s'enfoncer jusqu'au fond de l'âme du vieillard, je désirerais seulement que vous me fissiez part, sans y rien changer, sans en rien omettre, et en faisant appel à tous vos souvenirs, de ce que vous avez remarqué, cette après midi, dans les instants qui ont précédé ou suivi cet accident: Parlez, je vous

- Je ne demande qu'à vous renseigner, M. le juge de paix, répondit M. Saint-Hélier, malheureusement, ce que j'ai à vous apprendre est peu de chose...

Un sourire, à peine perceptible, sur les lèvres de M. Odiève, indiqua seul que telle n'était pas son opinion.

- Peu importe, dit-il, allez toujours... M. Saint-Hélier se recueillit.

- Je venais, dit-il, de m'enfoncer dans le chemin creux du Bois-des-Morts qui borde ma propriété, quand j'entendis du bruit, sous le taillis, dans la broussaille. Je m'arrêtai; à ce moment le grognement de la laie parvint distinctement à mon oreille. Je regardai, et je l'aperçus à travers le feuillage, remuant lentement, à une dizaine de pas de moi. J'épaulai vivement et sis seu. Je distinguai, aussitôt apres, un grand tapage sous bois, suivi presque immédiatement de trois détonations. Je rebroussai chemin et, rentré en plaine, je vis plusieurs chasseurs courir vers l'endroit où la laie et deux marcassins étaient étendus sans vie. J'avais certainement atteint l'une des trois bètes, puisque la laie avait reçu deux balles, les deux marcassins chacun une, et que je n'aj entendu que quatre coups de fusil.

- Ca, c'est sûr comme deux et deux font quatre, exclama le père Cauchat avec un gros rire.

Le juge de paix fit une pause.

- Et, demanda-t-il, vous êtes certain qu'aucun autre chasseur n'a tiré, en dehors de cette quadruple détonation?

- Parfaitement certain.

- C'est bien : continuez.

- Deux ou trois minutes plus tard, nous entendîmes, derrière nous, ces cris: Au secours! au secours! venant du Bois-des-Morts. Nous nous précipitâmes dans cette direction, explorant les taillis, tout en avançant... Au bout de quatre-vingts à cents pas, nous vîmes notre garde-chasse et Paul Aubierge qui venaient à notre rencontre. Le garde nous apprit alors que lui et son compagnon venaient de découvrir, sous les arbres, le cadavre d'un de mes invités, M. Hubert Danelin, frappé d'une balle dans la région du cœur. Quelques pas plus loin, nous reconnûmes par nos propres yeux que la nouvelle n'était que trop vraie. Peu de temps après, lorsque l'émotion produite par le spectacle fut un peu calmée, j'eus, avec cinq ou six de mes hôtes, un conciliabule, à la suite duquel je m'empressai de vous envoyer chercher.

(A suivre.)

Études de Me V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, de M° HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne), et de Me TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

W B W B

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Sur conversion de saisie immobilière

> EN 25 LOTS DE

DIVERS IMMEUBLES

Consistant en:

TERRES, CARRIÉRES & VIGNE

Le tout situé commune d'Epieds.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de Me HERBAULT, en la mairie de la commune de Morton, le DIMANCHE 25 Août 1889, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'aux requête, poursuite et dili-gence de M. Pierre Châteignier, propriétaire, demeurant au Puy-Notre-Dame, saisissant,

Ayant Mo Le Ray pour avoué; En présence ou lui dûment appelé

M. Prosper Rousseau, propriétaire et marchand de chevaux, demeurant à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vien-

ne), Partie saisie, ayant Me Popin pour avoué;

Eten exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du six juillet mil huit cent quatrevingt-neuf, enregistré, et qui sera mentionné aux hypothèques,

Ledit jugement prononçant la conversion en vente, aux enchères publiques, de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Rousseau, suivant procès-verbal du ministère de Papin, huissier à Montreuil-Bellay, en date des vingt-huit et trente janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-

huit février mil huit cent quatre-vingt-neuf, vol. 44, n° 34 et 35, Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M° HERBAULT, no-taire à Saint L'ager-de-Monthrillais taire à Saint-Léger-de-Montbrillais, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

Commune d'Epieds.

1er Lot.

Vingt-cinq ares quarante-quatre centiares de terre, situés aux Ruaux, joignant au nord Mme Charpentier, au levant le fossé de requête, au midi Guignard et autres, au couchant François Charbonnier.

Mise à prix, deux cent quatre-vingt-six francs, ci...... 286 fr.

2e Lot.

Vingt-quatre ares quatorze centia-res de terre, situés en Champagne, joignant au nord Abraham, au levant Charbonnier, au midi le chemin de la Motte à Morton, au couchant Henri

Mise à prix, deux cent vingt-six francs, ci...... 226 fr.

3e Lot. Vingt-sept ares trente centiares de terre, situés en Origné ou le Champ-Joly, joignant au nord mineure Robin, au levant le fossé de requête mitoyen, au midi Blanchet et Proust,

au couchant Baudouin. Mise à prix, quatre cent trente

4º LOT. Un hectare cinq ares deux centia res de terre, à la Haie-Perdrix, joignant au nord Ragon, au levant le fossé de requête mitoyen, au midi le chemin de la Motte à Morton, au couchant M. Gigot et autres.

Mise à prix, mille quarante-huit francs, ci..... 1.048 fr.

5e Lot. Quatorze ares quarante-quatre cen-tiares de terre, à la Noisette Charbonnière, joignant au nord Louis Béduit, au levant Louis Guilloré, au midi enfants Maurin, au couchant

Augustin Levêque. Mise à prix, quatre-vingt-dix-huit

6e Lot. 10 Vingt-deux ares trente-sept

centiares de terre en Jousselin, joi-gnant au nord Mme Brillant, fossé de requéte mitoyen entre eux, au levant M^{me} Riolle, au midi M. Dillay, au couchant Martin Guespin;

2º Quatre ares cinquante-sept centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Henri Jousselin, au levant le chemin de Maugé à Douvy, au midi Augustin Simon, au couchant le fossé de requête mitoyen.

Mise à prix, deux cent cinquante-trois francs, ci........... 253 fr.

7º Lot.

1º Huit ares quatre-vingt-onze centiares de terre, en Jousselin, joignant au nord Mile Brillault, fossé de requête mitoyen entre deux, au midi M. Dillay, au couchant Etienne Renault; 2º Vingt-sept ares sept centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Mile Brillault, au midi M. Dillay, au couchant Auguste Baudouin et le fossé de requête mitoyen:

de requête mitoyen;

3º Trente-trois ares vingt-un centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Henri Jousselin et le morceau ci-après, au levant M. Dillay, au midi M. Sureau, au couchant le chemin de Maugé à Douvy; 4º Onze ares quatre vingt-deux cen-

tiares de terre, au même lieu, joignant au nord Pierre Lunet, au levant le morceau qui précède, au couchant le chemin de Maugé à Douvy.

Mise à prix, sept cent vingt-quatre francs, ci 724 fr.

8e Lor.

Douze ares trente-sept centiares de terre, au Frêne ou sous le Moulin à-Vent, joignant au nord Pierre Lunet, au levant le fossé de requête mitoyen, au couchant Mauxion-Druet et ledit fossé. Cette parcelle est coupée par le chemin de Maugé à Douvy.

Mise à prix, quatre vingt-quinze francs, ci...... 95 fr. 9° Lor.

Treize ares quatre centiares de terre, situés aux Buissons-Ronds, joi-gnant au nord Louis Brillault, au midi François Robin, au couchant le fossé de requête mitoyen.

Mise à prix, soixante quinze francs, 10° Lor.

Treize ares soixante-douze centia-res de terre, situés à la Carte ou Champ-Fleury, joignant au nord M. Denet, au levant la route de Moncontour à Saumur, au midi Pironneau, au couchant M. Sorin.

Mise à prix, quatre-vingts francs, 11e Lot.

Vingt-trois ares quarante quatre centiares de terre, situés Sous-le-Veau ou le Buterne, joignant au nord Ferret, au levant M. Gigot, au midi Rocher, au couchant François Charbonnier.

Mise à prix, cent soixante francs, 12e Lot

Seize ares sept centiares de terre, au Pont-Girard ou les Buisson-Ronds, joignant au nord et au levant Charbonnier, au midi Louis Simon, au couchant le chemin de Bessé à Mor-

Mise à prix, cent dix francs, 13e Lor

Douze ares trente-deux centiares de terre au Pont-Girard, joignant au nord Baillergeau et autres, au levant le chemin de Bessé à Morton, au midi Drouard, au couchant le fossé de requête mitoyen.

Mise à prix, quatre-vingt-cinq

14e Lor

Neuf ares soixante-trois centiares de terre, aux Champs-Poiriers, joignant au nord Maurin-Dixmier, au levant le fossé de requête mitoyen, au midi M. Ragon, au couchant M. Gigot. Mise à prix, quatre-vingts francs,

15e Lot Seize ares quatre-vingt deux cen-tiares de terre, aux Champs-Poiriers ou la Coulée, joignant au nord Rapi-cault, au levant Moulain, au midi héritiers Dubain, au couchant la route de Saint-Pierre à Douvy.

Mise à prix, cent quarante-cinq

Vingt-deux ares cinq centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Jean Dubain, au levant le fossé de requête mitoyen, an midi Chatry, au

couchant Jean Moulain. Mise à prix, cent quatre-vingts

17e Lot Cinq ares quatorze centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Loizillon, au levant le fossé de re-

quête mitoyen, au midi Pierre Dubain, au couchant Savary.

Mise à prix, trente francs, ci. 30 fr.

18e Lor Dix-huit ares de terre, au même lieu, joignant au nord Savary, au levant Mue Brillault, au midi Jean Mou-

lin, au couchant Maurin.
Mise à prix, cent cinquante francs,

19e Lot.

Onze ares trente-quatre centiares de terre, en Jousselin, joignant au nord François Merlet, fossé mitoyen entre deux, au midi Pierre Lunet. Misc à prix, soixante-dix francs,

ci..... 70 20e Lot.

Quarante-neuf ares seize centiares de terre, au carrefour des Pets ou Champ-de-la-Vesse, joignant au nord M. Gigot, au levant la route de Saint-Pierre à Douvy, au midi Bluet, au couchant Ballais et Neveu.

Mise à prix, cinq cent dix francs,

21. Гот.

Vingt-un ares douze centiares de carrière, situés sons le Marais, joi-gnant au nord M. Ecot, au levant la route de La Motte à Douvy, au midi Pellé, au couchant M. Ecot.

Mise à prix, cinquante-huit francs, ci..... 58

22e Lor.

Huit ares soixante-deux centiares de terre, situés sous Mazières, joignant au nord et au levant Pellé, au midi veuve Gaultier, au couchant M.

Sorin. Mise à prix, cent quarante-cinq francs, ci..... 145

23° Lот. 1º Onze ares trois centiares de terre, au carrefour de Berrie, joignant au nord Reullier, au levant le chemin de Pouant à Douvy, au midi M. Mau-xion, au conchant Mauxion, Druet et

2. Sept ares quatre-vingt-cinq centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Reuiller, au levant et au midi François Esnault, au couchant le chemin de Pouant à Létars;

3º Quinze ares cinquante-six centiares de terre, au haut du carrefour de Berrie, joignant au nord Louis Marchand, au levant Mauxion, au midi François Esnault, au couchant le chemin de Pouançay à Létars;

4º Soixante-six ares soixante-douze centiares de terre, à la Haute-Plaine, joignant au nord et au couchant M. Mauxion, au levant M. Blumeau, au midi Toussaint-Charpentier;

5. Dix ares quarante-neuf centiares de terre, au même lieu, joignant au nord Louis Merlet, au levant Engêne Coindreau, au midi Toussaint-Char-pentier, au couchant M. Ecot;

6° Vingt - trois ares quatre-vingtseize centiares de terre, aux Travouillères, joignant au nord M. Ecot, au levant Joseph Jousselin.

Mise à prix, trois cent quatre-vingt-

24º Lot. Soixante-dix ares vingt centiares de terre, au carrefour Moinera, joignant au nord Mme Gaultier et Mauxion-Druet, au levant le chemin de Pouançay à Létars, au midi M. Ecot, au couchant le chemin de Douvy a Pouant.

Mise à prix, huit cent trente francs, ci..... 830

25° ET DERNIER LOT. Dix-huit ares cinquante-trois centiares de vigne friche, à la Corne de-Blain, joignant au nord M. Blumeau, au levant Mauxion-Druet, au midi Charpentier, au couchant M. Ecot. Mise à prix, cinquante-deux francs,

Total des mises à prix : six mille

trois cent trois francs, ci.... 6,303

Nota — Il sst déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypo-thèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements:

1º A Mº V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2° A M° HERBAULT, notaire à St-Léger-de-Montbrillais (Vienne), rédacteur et dépositaire du cahier

LE MAIRE,

des charges; 3° A Me TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

Pour extrait, conforme aux prescriptions du Code de procédure civile,

rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-cinq juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf.

V. LE RAY.

juil-Enregistré à Saumur, le let mil huit cent quatre - vingt - neuf, fo ,c' . Reçu un franc quatre-vingthuit centimes, décimes compris.

(641) Signé: L. PALUSTRE.

Etude Me LE BARON, notaire à Saumur.

VENDRE à l'amiable

I. — Une GRANDE MAISON avec JARDIN, à Saumur, rues du Petit-Pré et de l'Égout, joignant au levant M. Gauron, au couchant M. Delaunay.

II. — Une MAISON, à l'entrée du bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Proust, aubergiste.

III. - Une VASTE CAVE dans laquelle se trouve une GLACIÈRE, à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu.

IV. - 6 ares 87 centiares de TERRE en jardinage, au lieu dit les Vauverts, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

v. — 33 ares de VIGNE, au canton du Pré-Boisseau ou de la Gruche, même commune.

Facilités de paiement. S'adresser à Me LE BARON, no-

(642)

MARISON A LOUER PRÉSENTEMENT

AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise. S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

Étude de M° LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENTREE

Grande Maison D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au nº 27 sur le quai, et, pour traiter, à Me LELIÈVRE, notaire.

AVENDRE

ARMOIRE ANTIQUE

XIVe SIÈCLE. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts. S'adresser au bureau du journal.

ON DENANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D' VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

N DEMANDE une apprentie Upour les Tapisseries artistiques. S'adresser rue du Marché-Noir,

BACCALAURÉATS

Institution Royer. à Tours, dirigée par M. GIBERT, avec le concours de M. Royer. SESSION DE NOVEMBRE. Cours spéciaux du 1er août aux examens, sans interruption. Prix très modérés. — Préparation due seulement après réussite.

Contraction Contraction

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale. Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos

CHIRURGIEN-DENTISTE 68, Quai de Limoges

SAUMUS

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.